

L'an quatriemes de la republique Francaise le  
 dix huit plusios moi s'incant Joseph Luchette  
 officier public de wizeaux, j'ai le jour d'hui  
 a heure de midi publie' a haute voix devant  
 la porte principale et exterieure de la maison  
 commune de wizeaux, que Augustin Joseph  
 barrois age de vingt trois an et de ses fils  
 de flaire Joseph et de son <sup>marie</sup> marqueritte Joseph  
 marie alexandrine de rathie d'un age de treize an  
 fille d'adrien francois cultivateur a wizeaux  
 et de marie francoise de nebae domicilie audit  
 wizeaux d'autre part.  
 enten doient faire rediger par devant moi l'acte  
 de leur mariage conformément a la loi du 20  
 7bre 1792  
 et j'ai en execution de la meme loi fait afficher  
 la presente publication par extrait a la principale  
 porte de la maison commune de cette commune a  
 wizeaux  
 ainsi fait de jour moi et au que de moi  
 s: j: Luchette off. public

approuvant  
 de moi de la  
 une liques  
 s: j: Luchette

PU.1796.2.7

PU.04.PL.18

l'an quatrieme de la republique francaise le  
dix huit pluvios, moi vincent joseph huchette  
officier public de wizernes, ai cejourdhuÿ  
a heure de midÿ publié a haute voix devant  
la porte principal et exterieure de la maison  
commune de wizernes, que augustin joseph  
barrois agé de vingt six an et demis fils  
de lievin joseph et de feu marie margueritte josephe  
deflaire domicilié a blendecque d'une part, et  
marie alexandrine derotté drain agé de trente ans  
fille d'adrien françois cultivateur a wizernes  
et de marie françoise denekre domicilié audit  
wizernes d'autre part.

entendoient faire rédiger pardevant moi l'acte  
de leur mariage conformement a la loi du 20  
7bre 1792

et jay en execution de la meme loi, fait afficher  
la presente publication par extrait a la principal  
porte de la maison commune de cette communauté  
de wizernes

ainssi fait le jour mois et an que dessus

*v : j : huchette off : public*